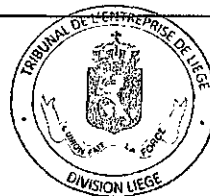




Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Ré
Mc
t***20086063***

16 JUL. 2020

Greffe

N° d'entreprise : **0451 185 503**

Nom

(en entier) : **FARNELL (BELGIUM)**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue de l'Aéropostale 11, 4460 Grâce-Hollogne****Objet de l'acte : nomination d'un administrateur**

Les décisions suivantes ont été prises par les Actionnaires à l'unanimité en date du 15 juin 2020:

1. Nominations d'un administrateur

Les Actionnaires décident de nommer Madame Stéphanie Damien, née le 21 Juillet 1984, résidant à Avenue Henry Dunant 7 boîte 26, 1140 Evere, Belgique en qualité d'administrateur de la Société à compter du 15 juin 2020 pour 6 ans.

Le mandat est non rémunéré.

Il est rappelé que conformément à l'article 17 des statuts de la Société, chaque administrateur est autorisé à représenter la Société seul.

2. Pouvoir

Les Actionnaires décident de donner un pouvoir spécial à Madame Stéphanie Damien, Director Corporate Affairs EMEA d'Avnet Europe Comm. VA, 1831 Diegem, De Kleetlaan 3, pour agir in-dividuellement et avec pouvoir de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités utiles ou nécessaires en relation avec les décisions de la Société, en ce compris le pouvoir de rédiger et signer un extrait des présentes résolutions, de signer et déposer toute demande changement de données de la Société à la Banque Carrefour des Entreprises, de déposer tout document auprès du greffe compétent et d'accomplir toute formalité nécessaire à la publication des décisions de la Société dans l'Annexe du Moniteur Belge. A ces fins le mandataire peut, au nom de la Société, faire toute déclaration, signer tout document et d'une façon générale faire tout ce qui est nécessaire.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/07/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).